

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)  
**Envoyé** 5 mai 2020, 12 h 13  
**À :** 'Plourde, Jean-Luc'  
**C. c. :** Church, Leslie (SPAC/PSPC)  
**Objet :** RÉP. : Question de Tom Korski à Scheer

Bonjour Jean-Luc,

Conformément à l'accord, Amazon Canada offrira ses services (plateforme en ligne et système de suivi) sans faire de profit jusqu'au 30 juin 2020.

Cet accord est en vigueur jusqu'au 31 mars 2021. Les frais d'Amazon pour le reste du contrat seront négociés d'ici le 31 mai 2020. Ils seront inférieurs aux tarifs habituels.

Le contrat comprend une disposition qui permet à chaque partie de résilier le contrat en donnant un préavis de 30 jours. Nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur les frais après le 30 juin 2020. Nous n'avons pas non plus décidé si nous allons mettre fin au contrat.

Voici les citations que le journaliste mentionne :

OGGO – Comité

24 avril 2020/11 h 10, mot d'ouverture

Parti libéral

Anita Anand, Oakville, Ontario

Postes Canada et Purolator, qui sont des partenaires commerciaux d'Amazon Canada, se chargeront de l'entreposage et de la livraison. Tous ces services sont offerts au prix coûtant, autrement dit sans profit. Ce contrat permet de distribuer le plus rapidement possible l'équipement vital, comme des masques et des gants, aux travailleurs de la santé de première ligne.

24 avril 2020/11 h 35

Parti libéral

Anita Anand, Oakville, Ontario

Il est très important de spécifier qu'il s'agit d'Amazon Canada. Ce n'est pas exactement une entreprise étrangère. C'est une entreprise canadienne qui travaille avec les autres entreprises canadiennes. Les trois entreprises offrent ces services au prix coûtant, sans faire de profit.

Ces services ne rapportent pas de profits aux entreprises, et ces entreprises sont toutes canadiennes. Amazon Canada est une entreprise canadienne. Y a-t-il autre chose?

24 avril 2020/12 h 40

M. Bill Matthews

Il y a beaucoup de matière dans cette question. Je ne peux pas répondre à ce qui concerne la fiscalité, entre autres choses. Toutefois, en ce qui concerne l'entente conclue avec Amazon et des partenaires, elle vise fondamentalement à permettre la commande et la distribution de biens et de services — pardon, de biens, pas de services — achetés par le gouvernement fédéral. Cela se fait séparément des activités habituelles de cette entreprise.

Ce qui est unique au sujet d'Amazon dans le cas présent, c'est sa plateforme de commerce au détail accessible de l'extérieur qui permet aux provinces et aux territoires de passer des commandes d'EPI à l'entrepôt national. Voilà ce qui est unique. Comme on l'a dit, ce sont Amazon, Postes Canada et Purolator qui s'occupent de l'entreposage et de la

distribution. Il s'agit d'une entente particulière sans but lucratif pour les premiers mois, et nous verrons par la suite. C'est vraiment distinct. Je ne vois pas comment cela pourrait s'amalgamer aux activités courantes de l'entreprise.

Voici également le communiqué qui a été diffusé le 3 avril après l'annonce de l'accord par le premier ministre.  
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/government-of-canada-partners-with-amazon-to-help-get-personal-protective-equipment-to-front-line-healthcare-workers-811569681.html>

**De :** Plourde, Jean-Luc [<mailto:Jean-Luc.Plourde@lghc-lgcc.gc.ca>]

**Envoyé :** 5 mai 2020, 11 h 09

**À :** Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>

**Objet :** Question de Tom Korski à Scheer

Bonjour Elliott,

Pour donner suite à notre appel téléphonique.

Hier, lors de sa conférence de presse, Tom Korski a posé les questions suivantes à M. Scheer

- La ministre des Travaux publics a déclaré qu'Amazon a proposé un contrat au prix coûtant pour la gestion des commandes d'EPI par les provinces. C'était faux. C'est au prix coûtant pour le premier trimestre. Comme il s'agit d'un contrat d'un an, les tarifs habituels d'Amazon seront facturés après le 1<sup>er</sup> juillet. Cela a été révélé par le sous-ministre lors de la réunion du Comité de la Chambre des communes.
  - o Q1 : Voyez-vous une quelconque question de privilège ici? Que soit avec le Comité ou en dehors de celui-ci, en public, à la Chambre des communes ou dehors de celle-ci, la ministre des Travaux publics maintient qu'Amazon n'a pas touché de profit.
  - o Q2 : Vous êtes conscient des problèmes concernant Spartan Bioscience. C'était en vertu d'un contrat. Ces contrats liés à la pandémie devraient-ils être déposés au Parlement pour que les contribuables puissent les voir et savoir ce que nous obtenons?

Scheer a répondu ce qui suit :

- Il s'agit d'un grave problème, si une ministre a délibérément dit quelque chose de faux ou d'inexact lors d'une séance parlementaire. Nous enquêterons là-dessus et examinerons les circonstances. Pour ce type de contrats, il faut réagir rapidement. Il est triste de constater la lenteur avec laquelle le gouvernement du Canada a agi et le temps qu'il a fallu pour mettre en place un processus accéléré pour les trousseaux de dépistage. En même temps, nous devons nous assurer que les règles de passation des marchés sont respectées. Nous utiliserons les outils dont nous disposons en tant que parti d'opposition pour examiner ces choses. Je crois que nous en arrivons à un point en tant que pays où les questions sont si nombreuses que nous devons décider comment nous allons examiner les différentes décisions qui ont été prises. Nous aurons bien sûr de nombreuses idées sur la manière de procéder. À court terme, nous utiliserons les outils dont nous disposons avec le Comité pour nous assurer que nous obtenons des réponses.

Compte tenu de tout cela, pouvez-vous nous expliquer ce qui a été dit, quand cela a été dit, quelle est la situation? Nous voulons simplement nous assurer que nous sommes à l'abri de tout soupçon si une question de privilège devait être soulevée.

Jean-Luc Plourde

Senior Special Assistant for Parliamentary Affairs | Adjoint spécial principal aux affaires parlementaires

Office of the Leader of the Government in the House of Commons | Cabinet du Leader du gouvernement à la Chambre des communes

C. (613)558-0874

[Jean-Luc.Plourde@lghc-lgcc.gc.ca](mailto:Jean-Luc.Plourde@lghc-lgcc.gc.ca)